CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Emilie Y-HRAH-KRONG, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Didier PROUST.

Absents : Dominique ANNONIER, Guillaume MARCETEAU, Thierry PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES.

Pouvoirs : Emilie MORIN donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER donne pouvoir à Julien SEIGNEURET, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Laure MAGOT donne pouvoir à Philippe JUMEAU.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261028-DE-2026-09-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-09-01 ÉLECTION DU 13ème VICE-PRÉSIDENT
Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Monsieur le président rappelle que lors de sa séance du 1er avril 2026, le Conseil communautaire a élu Madame Marie-Pierre MISSIOUX 2ème Vice-présidente de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre. Suite à son élection au Sénat le 27 septembre dernier, Madame MISSIOUX a adressé sa démission de ses fonctions de Vice-présidente et de conseillère communautaire à Madame la Préfète des Deux-Sèvres par courrier en date du 5 octobre 2026. Il convient de procéder à l'élection d'un(e) Vice-président(e) en lieu et place de Madame MISSIOUX. Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes peut disposer de 13 vice-président(e)s et propose que le / la vice-président(e) nouvellement élu(e) occupe le 13ème rang.

L'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que « *les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L. 2122-7* », à savoir au scrutin secret à la majorité absolue. « *Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Avant de procéder à l'élection des vice-présidents, il convient de désigner deux assesseurs et un secrétaire : Messieurs Jean-François RENOUX et Laurent BALOGE sont désignés assesseurs.

Le président invite les candidats à se faire connaître.

Frédéric BOURGET est candidat.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	1er tour
Votants	39
Blanc/nul	3
Exprimés	36
Majorité absolue	19
Majorité relative	

Ont obtenu :

- Frédéric BOURGET : 35 voix
- Guillaume MARCETEAU : 1 voix

Frédéric BOURGET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 13ème Vice-Président et immédiatement installé.

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Le/la secrétaire de séance,